L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

nblie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

23 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégants Sites à Bâtir et un Joli Cottage Simple, Rue Dauphine, entre Kentucky et Japonica.

Dans la succession de Philomène Journée, Jean Pau. Nogues et Victoria Portal.

No 71,237—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur, bureau No 342 rue Carondelet, MARDI, le 5 avril 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 23 février 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Kentucky, (autrefois Alexandre) Royale et Japonica (autrefois Matilda). Les dits lots sont connus comme A. et B. chacun mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant (6) six chambres, hangar, dépendances, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même îlet connu comme le lot C, lequel est contigu à celui du lot B et mesurant (30) trente pieds un pouce de face à la rue Dauphine sur une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le même îlet, connu comme le lot D, lequel est contigu à celui du lot C et mesurant (30) trente pieds, 2 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur égale à la rue Japonica (autrefois Matilda) de (120) cent vingt pieds.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet connu comme le lot E. Ledit lot commençant à un point (120) cent vingt pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Japonica (autrefois Matilda) et mesurant (44) quarante quatre pieds (6) six pouces et 7 lignes de face à la rue Japonica (autrefois Matilda) sur une profondeur de (120) cent vingt pieds (5) cinq pouces entre lignes égales et parallèles. Le tout d'après le plan par D. E. Seghers & Fils, daté et signé le 1er mars 1904 et enregistré en mon bureau.

5° Tous les effets mobiliers consistant en un lot de meubles de maison et effets, maintenant sur les lieux ci-dessus d'après l'inventaire dans lesdites successions, le tout ce que les seront vendus au même moment et endroit.

Conditions—Tous les effets mobiliers devant être vendus pour du comptant. Les propriétés foncières — un tiers du prix d'achat devant être payé comptant la balance de ces deux tiers en un et deux ans respectivement représentés par billets hypothécaires portant intérêt de 7 0/0 par an, les dits billets devant être garantis par bien et privilèges de vendeur et toutes les clauses de sécurité.

Les acquéreurs des dites propriétés devant payer en plus de leur enchère ou prix d'achat de ladite propriété, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 342 rue Carondelet.

L'acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

K. V. Richard, avocat.
3 mars—3 6 13 20 27—av 3 5

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession de Propriétés des Premier et Quatrième Districts.

Jeudi, le 7 avril 1904, à midi.

Cottage double, 2025-2027 avenue Washington, entre les rues Remparts et Saratoga.

Trois lots de terre dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène.

Cottage double 2033-2035 rue Quatrième, entre les rues Remparts et Saratoga.

Succession de Mme Catherine Niemahl (femme de F. S. Kingler).

No 72 428 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 mars 1904, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

A. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet 284 borné par l'avenue Washington, les rues Remparts, Saratoga et Quatrième désigné comme lot 5 et mesurant 36 pieds de face à l'avenue Washington sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté quatre chambres dans la cour se trouve un hangar, citerne, etc. Connu comme Nos 2025-2027 avenue Washington.

B—Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 508, bornés par les rues Prieur, Johnson, Thalie et Melpomène, désignés comme lots un, deux et trois: lot No 1 mesurant 31 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 2, cent cinquante six pieds un pouce 5 lignes sur la ligne divisant le Premier du Quatrième District.

Lot numéro 2 mesurant 32 pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 5 lignes et formant l'encoignure des rues Prieur et Thalie; lot 3 formant l'encoignure des rues Johnson et Thalie, mesurant 11 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Johnson, 47 pieds 3 pouces et 1 ligne dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 151 pieds 11 pouces 5 lignes et 156 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne divisant le premier du quatrième district.

C. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet 285 borné par les rues Troisième, Remparts, Saratoga et Quatrième, désigné comme lot No 16 et mesurant 20 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 121 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine. Dans la cour se trouvent hangar et citerne, etc., et est connu comme Nos 2033-2035 rue Quatrième.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant la balance s'il y en a en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt garantis par bien de vendeur et privilège. L'acte de vente pardevant O. W. Long, notaire, aux frais de l'acquéreur qui également assumera les taxes de 1904 10 0/0 de dépôt comptant au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

ERNEST A. CARRÈRE Encanteur.
806 rue Perdido.
6 mars—6 13 20 27 —av 3 6 7

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Monstiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille	25c.
Grand flacon	50c.

F. A. ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE.

TERRAINS ORNES.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix Bien Située,

Et Eligibles Sites à Bâtir Offrant une Liste Supérieure pour Sites de Résidence et de "Home".

Placement et Spéculation.

Maintenant que le grand ancien Deuxième District se trouve en voie de progrès l'on peut s'attendre aux plus grandes améliorations et avancements dans cette section.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 21 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique résidence en bois à deux étages No 1415 avenue de l'Esplanade, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Villeré et Robertson. Elle est retirée de la rue sous une riche barrière en fer contenant de grands verandahs avec des colonnes ornées portique, vestibule, salons à arche, bibliothèque salle à manger cuisines trois autres chambres et cuisine au rez de chaussée, vestibule, huit chambres à coucher, antichambre, cabinet en bois de cèdre et chambre à bain au premier étage, sonnettes électriques et annonciateur, hangar pour charbon et bois, trois citernes et hydrant. Les terrains sont spacieux avec de très jolis chemins tracés en Schillinger, pelouse et jardin. Le terrain comprenant deux lots désignés par les Nos Deux et Trois sur un plan de L. Brinquier, voyer, de la date du 27 septembre 1836, annexé pour référence à un acte de vente de la succession de A. Mercier à J. A. Bernos pardevant C. Pollock ancienement un notaire en cette ville, daté le 3 juin 1844, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun en mesure française trente (30) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par cent vingt pieds (120 pieds de profondeur lesquels en mesure américaine sont de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est située sur une des plus charmantes et agréables portion de l'avenue de l'Esplanade près de plusieurs élégantes résidences. C'est une jolie et complète résidence que l'on puisse trouver. Des cartes sont nécessaires pour l'inspection.

2° L'attrayante résidence et magasin en briques à quatre étages Nos 636-638 et 640 rue Royale à l'encoignure sud est de la rue St Pierre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île: borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse contenant magasins au rez de chaussée, verandas en fer et chambres à coucher aux étages supérieurs dans chaque maison; cours en pierres plates, etc. Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'îlet No 42, borné comme ci dessus, mesurant en mesure française soixante pieds huit pouces (60 8/) de face à la rue Royale sur cinquante sept (57) de face à la rue St Pierre, lesquels en mesure américaine sont de 64 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue St Pierre et entre lignes parallèles. Elle est substantiellement construite près de la rue du Canal la Grande Nouvelle Maison de Cour et autres agréments. Elle rapportera comme placement et peut être utilisée pour plusieurs buts, peut facilement être faite pour rapporter $1100 par an.

3° La propriété commerciale Nos 534, 538, 540 et 542 rue du Bassin, à l'encoignure Sud Est de la rue Toulouse, comprenant 5 magasins et résidences en briques à trois étages, contenant au rez de chaussée magasins et chambres à coucher à l'étage supérieur, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Toulouse, St Louis et Romparts. Le terrain est décrit comme trois certains lots désignés par les No 1, 2 et 3 sur un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 22 d'avril 1840, déposé pour référence en l'étude de A. Boudousquié, auxquels on notaire en cette ville ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Lot No Un formant l'encoignure des rues Toulouse et Bassin, ayant en mesure américaine, vingt neuf pieds et cinq pouces (29 5/) de face à la rue Toulouse, soixante trois pieds onze pouces et trois lignes (63 11 3/) de profondeur et façade sur la rue Bassin.

Les lots Nos Deux et trois, mesurant chacun en mesure americaine trente quatre pieds six pouces et deux lignes (34 6 2/) de face à la rue Toulouse, soixante trois pieds onze pouces et trois lignes (63 11 3/) de profondeur, ce qui donne une façade totale de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes à la rue Bassin et 98 pieds, 5 pouces et 4 lignes à la rue Toulouse. Cette propriété est solidement construite, a une verandah en fer sur la façade et commande le grand commerce de la "Carondelet Navigation Canal". Quand le "Frisco Railroad" sera en opération en face de cette propriété sa valeur comme placement sera augmentée de beaucoup. C'est une occasion pour un bon homme d'affaires de l'occuper ou bien pour l'habile spéculateur comme un bon placement.

Une portion est louée à bail au 30 septembre 1904 au taux de $600 par an. Toute la propriété est susceptible de rapporter $1000 en plus par an.

4° La résidence en briques à trois étages bien située, No 229 rue Nord Remparts, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts, Nord Bassin, Douane et Bienville, contenant vestibules, 17 chambres, bain, citernes, etc. Le lot de terre mesurant vingt trois pieds (23) de face à la rue Remparts, la même mesure à la rue Bassin sur cent vingt neuf pieds (129) de profondeur de rue à rue.

La propriété est en bon état et commandera un bon trafic du dépôt du "Frisco Rail Road". Elle est à un îlet et demi de la rue du Canal et sont comme placement ou spéculation commande l'attention. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1905 au taux de $300 par an.

5° La résidence substantielle en briques à trois étages No 719 rue St Louis, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Toulouse, Royale et Bourbon, contenant vestibules, 14 chambres, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 31 décembre 1857 et annexé à un acte du 22 janvier 1858, pardevant A. Boudousquié, autrefois un notaire de cette ville; ledit lot de terre mesurant vingt pieds dix pouces et six lignes (20 10 6/) de face à la rue St Louis sur cent onze pieds (111) de profondeur et vingt pieds cinq pouces (20 5/) de largeur sur la ligne du fond. Près de la nouvelle maison de cour et d'autres grandes améliorations en perspective. Un placement de suite. Peut être loué au taux de $480 par an.

6° La productive résidence et magasin double en briques à deux étages Nos 713 et 717 rue de Anne, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, contenant magasin et 9 chambres sur un côté et 10 chambres de l'autre côté.

Le lot de terre mesurant en mesure américaine trente deux pieds de face (32) à la rue Ste Anne sur quatre vingt treize pieds sept pouces et trois lignes (93 7 3/) de profondeur. Sur la ligne du grand commerce au et du marché français la rend convenable pour affaire ou placement. Louée au taux de $516 par an.

7° Les résidences et magasins doubles en briques à trois étages et mansardes Nos 524 et 528 rue Madison, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Madison, Ste Anne, Chartres et Decatur, contenant magasins et 9 chambres de chaque côté avec verandah sur la façade. Le terrain comprenant deux lots contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: le lot portant le No 524 rue Madison, vingt pieds dix pouces et quatre lignes (20 10 4/) de face à ladite rue Madison sur une profondeur de soixante cinq pieds huit pouces (65 8/) entre lignes parallèles, et le lot portant le No 528 rue Madison, vingt pieds sept pouces et quatre lignes (20 7 4/) de face à ladite Madison sur soixante cinq pieds huit pouces (65 8/) de profondeur entre lignes parallèles. Leur proximité au Marché Français et le grand commerce qui y

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

est spécialement concentré la rend adaptées par conséquent pour les affaires et résidence et en fait un placement sûr, productif et de valeur. Louée au taux de $540 par an.

8° Le commode cottage simple en bois à un étage avec mansarde No 1830 rue Dumaine, sur deux lots de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, contenant vestibule central, 3 chambres, etc. Le terrain comprenant deux grands lots designés par les numéros sept et huit de l'îlet No 225 sur un plan particulier fait par A. de Armas voyer, annexé à l'acte No 41 de E. Bonny, notaire, daté le 22 mars 1869 et mesurant chacun, en mesure américaine trente trois pids un pouce deux lignes (33 1 2/) de face à la rue Dumaine sur cent vingt huit pieds (128) de profondeur entre lignes parallèles.

Lesdits lots Nos 7 et 8 sont composés de tout le lot 9 et parties des lots 8, 10 et 11, sur un plan de Joseph Pilié, daté le 1er mars 1832 déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville.

Dans un bon voisinage, près de toutes les agréments désirables.

9° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 1331 et 1333 rue St Pierre, à l'encoignure nord-est de la rue Marais, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Orléans, Marais et Tremé ou Liberté, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est dans l'îlet No 130 borné comme il est dit ci dessus d'après un plan fait par A. Castaing architecte, daté le 25 avril 1861, et déposé en l'étude de A. Ducatel, comme plan No 3 du livre des plans No 7, faisant partie du lot désigné par le No Un de l'îlet No 53 sur un plan fait par A. Bourgeroi, voyer, daté le 10 janvier 1839, et déposé en l'étude de Félix de Armas, alors un notaire en cette ville, lequel lot de terre mesurant, d'après ledit plan, en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes (31 11 5/) de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds deux pouces (57 2/) de profondeur, d'après le plan de A. Castaing, et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes (57 1 8/), d'après le plan de A. Bourgeroi, en profondeur et façade à la rue Marais, duquel il forme l'encoignure près du Marché Tremé, toujours en demande par de bons locataires, et fait un placement sûr et productif. Loué au taux de $228 par an.

10° La confortable résidence en bois à deux étages No 2314 rue Hôpital, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Miro et Tonti, contenant 6 chambres, hangar et etc. Le lot de terre est grand, est dans l'îlet No 292, borné comme il est ci dessus et mesurant quarante deux pieds dix pouces et six lignes (42 10 6/) de face à la rue Hôpital, sur cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (129 10 5/) de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti sur cent vingt neuf pieds onze pouces (129 11/) sur l'autre ligne de côté, ledit lot étant à une distance de cent pieds (100) de l'encoignure des rues Hôpital et Miro. Près de l'avenue de l'Esplanade et d'autres lignes de chars. Fera une bonne résidence en cette vicinité.

11° Les trois beaux grands et élevés sites à bâtir situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 1527, borné par les rues Lepage, White ou Sixième Dupré ou Cinquième et la Grande Route St Jean, mesurant 95 pieds 10 pouces et 7 lignes ou chaque lot 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles lequel dit lot ou portion de terre représente la plus grande portion des lots originaux Nos 9 10 et 11 figurant sur un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 26 décembre 1893 et annexé à un acte passé pardevant Emile J. Barnett, notaire, à la date du 9 janvier 1894. Ladite portion de terre doit être prise à une distance de 63 pieds 11 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues Lepage et Dupré. Lesdites mesurements étant plus ou moins.

12° Les deux lots de terre, beaux, grands et élevés, situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus amplement décrite.

Lesdits lots ou portions de terre commençant à une distance de 63 pieds 10 pouces de l'encoignure des rues Lepage et White et mesurant 63 pieds 10 pouces à la rue Lepage ou chaque lot 31 pieds 11 pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles laquelle portion de terre est composée du tout des lot originaux Nos 6 et 7 et d'une grande portion du lot original No 3, lequel dit lot No 3 fait face à la rue White, figurant sur le plan ci dessus mentionné de Pilié, lesdites mesures étant plus ou moins.

Les lots ci dessus décrits ne demandent pas de remblaim et le terrain étant naturellement élevés. Le voisinage est bâti de superbes demeures. Lepage est à un petit îlet de l'avenue de l'Esplanade et juste au dessous de ces lots court dans ladite avenue. A uni et dans le fond sont les chars des lignes des rues Broad, Dumaine et Ursulines. Ceux cherchant des supérieures sites pour demeures dans un excellent voisinage feront bien d'inspecter ces lots. Comme but de spéculation aucun plus beau revenu ne se trouvera nul part ailleurs.

13° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne et Roman ou Sixième étant l'îlet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Est une partie de la ville s'améliorant et ferant de bons sites pour résidences ou placements.

14° Six bons lots à bâtir situés dans le troisième district de cette ville dans l'îlet No 1324 borné par les rues Nouvelle Orléans, Nouveau St Bernard maintenant Allen, Vertu, maintenant Rocheblave et Magistrat, maintenant Dorgenois, désignés par les Nos 1, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 (1) formant l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Magistrat, et mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100) de profondeur et façade à la rue Magistrat, maintenant Dorgenois.

Les lots Nos 4 et 5 mesurant chacun trente pieds (30) à la rue Nouvelle Orléans sur cent pieds (100) de profondeur.

Le lot No 6 (six) mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et une ligne (111 9 1/) sur la ligne de côté contigue au lot No 5, et quatre vingt dix sept pieds quatre lignes (97 4/) sur la ligne du lot No 7 et trente trois pieds et cinq pouces (33 5/ 0/) dans le fond. Le lot No 7 mesurant trente pieds (30) de face à la rue Nouvelle Orléans et quatre vingt dix sept pieds et quatre lignes (97 4/) sur la ligne du lot No 6 et quatre vingt deux pieds trois pouces et 7 lignes (82 3 7/) sur le côté du lot No 8 et trente trois pieds cinq pouces (33 5/ 0/) dans le fond.

Le lot No 8 mesurant trente pieds (30) à la rue Nouvelle Orléans sur quatre vingt deux pieds trois pouces et sept lignes (82 3 7/) sur le côté du lot 7 et soixante sept pieds sept pouces et deux lignes (67 7 2/) sur l'autre ligne de côté, et trente trois pieds cinq pouces (33 5/ 0/) dans le fond. Ces lots sont dans une section de la ville s'améliorant et s'adressant surtout à un homme de petits moyens désirant une résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et bien de vendeur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Le treizième propriété décrite sera vendus sur des billets de douze mois.

Actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

JAMES LEGENDRE, avocat.
20 mars—20 27 — avril 3 10 17 21

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS

Cottages Simples,

No 2317 avenue Tulane et No 626 rue S. Tonti.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 31 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu des ordres datés le 23 février 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de William Crone, No 72 554, et dans la succession de Mme William Crone, No 72,460, du dossier de ladite Cour, les propriétés ci après décrites à savoir—

1° Une montre en or à remontoire avec chaine et breloque.

2° Le jolie cottage simple en bois à un étage, No 2317 avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 549, borné par l'avenue Tulane, les rues Banks et Miro et Tonti, contenant cinq chambres, galerie, hangar, citerne, etc.; sur un côté est une grande entrée. Le lot de terre mesurant 25 pieds, 11 pouces 2 lignes plus ou moins de face à l'avenue Tulane 25 pieds, 6 pouces, plus ou moins de face à la rue Banks sur 113 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro le séparant du lot No 4, et 118 pieds, 4 pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti, le séparant de la propriété maintenant ou autr fois appartenant à Patrick Sullivan; ladite portion de terre s'étendant en profondeur au travers du dit îlet de l'avenue Tulane à la rue Banks et comprenant la plus grande partie du lot original désigné par le No 5 sur un plan fait par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé pour référence en l'étude de P. Cuvellier, ancien notaire, par un acte daté le 15 octobre 1853; sur une rue pavée en asphalte avec terrain neutre et dans un joli voisinage. Un joli "home" ou placement.

3° Le joli cottage simple en bois à un étage, No 626 rue Sud Tonti, avec grillage en fer sur la façade, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Gravier et Perdido contenant quatre chambres, hangar citerne, chambre de voiture, écurie, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 16 de l'îlet No 27, sur un plan fait par Castaing et Cellos, architectes, le 20 mars 1865 et déposé en l'étude de A. E. Benvenu, ancien notaire en cette ville, comme plan No 61, ledit lot mesurant en mesure américaine, 27 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur de 151 pieds 8 pouces et 1 ligne. Sur un des côtés une entrée pour voiture. Près des lignes de chars et autres agréments. Une bonne résidence ou placement.

Termes et conditions. Pour la montre et la chaine, comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et bien de vendeur portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être aux frais des acquéreurs.

F. McGloin, H. McEvoy Brennan, N. R. Roberts, avocats
28 fév—28 — mars 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Magasins et Résidences Substantiels en Briques à Deux Etages,

Nos 726 et 730 rue St-Louis.

Contigus au Site de la Nouvelle Maison de Cour.

Placements Avec Certaine Promesse de Renchérissement.

Arthur Jahraus et als vs Mme Sophie Monteleone et Epoux.

No 72,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 25 février 1904 et signé le 2 mars 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le magasin et résidence substantiels à deux étages en briques, No 726 rue St Louis dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, Royale et Bourbon, contenant magasin 4 chambres, vestibule etc. etc. Dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages avec endroit pour chambon et bois et chambres à coucher sur les étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre K sur un croquis d'arpentage par D. M. Brosnan député voyer de ville, daté le 4 mars 1904, et mesurant d'après ledit croquis, 26 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence substantiels en briques à deux étages No 730 rue St Louis dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant magasin 3 chambres, vestibule, etc; dans le fond se trouve une bâtisse en briques à trois étages contenant endroit pour le charbon et le bois et chambres à coucher aux étages supérieurs. Le lot de terre est désigné par la lettre M sur le susdit croquis par D. M. Brosnan, voyer, et mesurant d'après ce 26 pieds 11 pouces 2 pouces de face à la rue St Louis sur 93 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ce te propriété est à quelques ilets de la rue du Canal et se trouve dans la région du renchérissement rapide qui se fait dans cette section de la ville. Elle est près de 150 pieds de la magnifique maison de cour devant être bientôt érigée et d'autres améliorations en voie d'exécution. La propriété ci dessus peut aisément rapporter $40 par mois en sus.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et bien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets; l'acquéreur devant contracter toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1904 au-dessus et en plus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. P. Brewer, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. S. Parkerson avocat pour le plaignant. Fenner, Henderson et Fenner, avocats pour les défendeurs.
6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Jean Marie Sarrailat vs Saml F. Bridgman.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 16,585—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. J. Paternostro, juge Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux, situés à l'angle des rues Alabo et Bienvenue, dans le 8me District de cette ville, le SAMEDI, 2 avril 1904, à 10 heures a. m., la propriété ci après décrite à savoir. Le contenu d'une buvette, consistant en installations de barrels, vins et liqueurs, tabac et cigares, verres, stove, chaises, tables, National flash Register, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau— Conditions — Comptant. — CHAS R. KENNEDY, Constable.—P. A. Ducros, avocat pour le plaignant.
24 mars—24—av 1 2

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback& Stern.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES

DOUBLES.

Dans une localité excellente, dans le District des Jardins susceptibles de bons loyers.

Nos 1729 & 1731 rue Première entre les rues Carondelet et Baronne et Nos 1016 et 1018 rue Première, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de James Clarke

No 72 806—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, 19 avril 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 mars 1904, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 58 maintenant 132, lequel est compris entre les rues Constance, Magasins (première et seconde, d'après le plan original du fauxbourg Livaudais, fait par S. Buisson déposé en l'étude de T. Guyot, ancien notaire en cette ville ledit lot est désigné par le numéro vingt sur un plan de H. Moelhausen, le 2 janvier 1866 déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme plan No 39 et mesurant en mesure américaine trente deux pieds un pouce, et sept lignes de face à la rue Première par trente deux pieds un pouce et trois lignes et une demie sur la ligne du fond par une profondeur de cent vingt six pieds six p